

Commune de THEZAN DES CORBIERES :

Compte rendu de la séance du jeudi 08 octobre 2020

Sont présents : Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Marie-Charlotte FAVRELLE, Aude GILABERT, Franck THOMAS, David LATHAM, Christine RAMON, Céline OURLIAC.

Sont représentés : Daniel BOUNIOL par Aude GILABERT, Frédéric DAPOT par Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO par Joëlle SOLER, Patrick DAPOT par David LATHAM.

1) Examen et procès-verbal de la séance du 03/09/2020 :

Précision sur la suppression du bus scolaire : accord commun avec la commune de Montsérét puisqu'une cantine y est créée.

Pour les personnes qui ont un revenu modeste il est possible de se rapprocher de la Mairie pour voir les aides possibles.

2) Secrétaire de séance : Géraldine DULARY

3) Cantine scolaire : Modification des tarifs

a) Tarifs rentrée scolaire 2020-2021

Quotient familial	ALAE	Cantine	TOTAL
<u>Elèves CP</u> T1 50%	0,30 €	3,80 €	4,10 €
T2 60%	0,34 €	3,80 €	4,14 €
T3 70%	0,38 €	3,80 €	4,18 €
T4 80 %	0,42 €	3,80 €	4,22 €
T 5 100 %	0,50 €	3,80 €	4,30 €
<u>Maternelles</u> T1 50%	0,30 €	3,53 €	3,83 €
T2 60%	0,34 €	3,53 €	3,87 €
T3 70%	0,38 €	3,53 €	3,91 €
T4 80 %	0,42 €	3,53 €	3,95 €
T 5 100 %	0,50 €	3,53 €	4,03 €

La régularisation du trop versé sera déduite sur les participations ALAE.

b) Matériel : le nouveau matériel est installé et la cuisine est terminée. Les agents préposées à la cantine sont enchantées du nouveau lave vaisselle. En revanche, petit problème avec la capacité du four, un four plus grand a été commandé pour que les bacs contenant la nourriture puissent y contenir sans danger.

c) Remboursement repas cantine et prestations ALAE durant le confinement :

Cantine : il sera remboursé à chaque parent concerné le montant des repas non pris durant le confinement.

Alae : il sera remboursé à chaque parent concerné le montant de la participation ALAE versée et non réalisée.

d) Validation de la convention de facturation pour la fourniture des repas en liaison froide Communauté de Communes Lézignan :

* Repas enfant maternelle liaison froide : 4.03€

* Repas enfant primaire liaison froide : 4.30 €

* Repas personnel de service liaison froide : 5.13 €

* Repas pique-nique : 4.44 €

Proposition validée sous réserve d'une vérification des tarifs.

4) Point finances :

a) délibération virement de crédit M14 à examiner (régularisation des prévisions)

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
023 (042)	Virement à la section d'investissement	700	
61521	Entretien terrains	-2000	
61551	Entretien matériel roulant	1000	
6156	Maintenance	1500	
6161	Multirisques	1000	
6257	Réceptions	1200	
6336	Cotisations CNFPT et CDG	300	
63512	Taxes foncières	400	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20	
678	Autres charges exceptionnelles	1000	
60632	Fournitures de petit équipement	-5120	
		0	
INVESTISSEMENT			
165 (040)	Dépôts et cautionnements reçus	700	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		700

a) délibération virement de crédit M49 à examiner (régularisation des prévisions)

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3500	
023 (042)	Virement à la section de fonctionnement	100	
6063	Fournitures entretien et petit équipement	-3600	
		0	
INVESTISSEMENT			
1641	Emprunts en euros	100	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		100

Délibérations validées

b) examen et propositions subventions aux associations

Considérant l'épidémie de COVID-19, aucune festivité n'ont eu lieu durant environ 3 mois, il est donc décidé de ne verser aux associations que 9/12ième du montant initial de subvention.

La coopérative scolaire gardera l'intégralité de la subvention (prévu dans la subvention l'achat des cadeaux de Noël).

Les pompiers auront également l'intégralité de la subvention.

L'association "Les floralies" a décidé de ne pas recevoir le montant de sa subvention, cette dernière (300.00 €) sera reversée aux sinistrés des Alpes-Maritimes.

Il est également demandé de se prononcer sur une subvention pour la SPA, versement non validé à la majorité.

L'association "Souvenir Français" reste également en stand by

En conséquence, le montant des subventions pour 2020 est le suivant :

NOM ASSOCIATION	Prévu budget	9/12ième
ACCA Thézan (chasse)	350,00 €	262,50 €
Anciens combattants	100,00 €	75,00 €
Associations florales	400,00 €	NEANT
Au sud des nuages	100,00 €	75,00 €
Ball trap	170,00 €	127,50 €
Billard Club	150,00 €	112,50 €
Carambole club	150,00 €	112,50 €
Club des sans soucis	250,00 €	187,50 €
Club peinture glycines	150,00 €	112,50 €
Coopérative scolaire	1 725,00 €	1 725,00 €
Comité des fêtes	3 400,00 €	2 550,00 €
FJEP Thézan	400,00 €	300,00 €
Les amis Thézanais patrimoine	400,00 €	300,00 €
Les Thézanots	300,00 €	225,00 €
Music Hall show	300,00 €	225,00 €
Pétanque club	250,00 €	187,50 €
Pompiers ST laurent amicale	100,00 €	100,00 €
Souvenir Français	140,00 €	105,00 €
Cru Boutenac	155,00 €	116,25 €

c) **impayés eau** : il est fait état des restes à réaliser en paiement de factures d'eau : la Trésorerie de DURBAN a mis en place les relances par huissier, au fur et à mesure certaines créances arrivent à être payées.

La mise en place de la mensualisation est à l'étude.

5) Travaux :

a) Mise en place d'un avaloir impasse du tennis pour la récupération des eaux de pluie, examen de deux devis :

1) **SARL Richard DELETRAZ TP** : 5 764.03 € TTC

2) **TPRM Mathieu RICARD** : 5 076.35 € TTC (sa compagne, Mme RAMON Christine a quitté la salle pendant l'examen des devis).

Le devis de TPRM Mathieu RICARD est validé.

b) compétence voirie : examen de la possibilité de transfert de compétence Voirie à la CCRLCM Lézignan : il s'agit d'un questionnaire préalable pour connaître le ressenti des communes sur cette possibilité : il est décidé, dans un premier temps de répondre que la commune est éventuellement intéressée par un transfert partiel.

c) contrat de faisabilité urbaine : aménagement de l'esplanade de l'Ancienne Gare pour implantation de cellules commerciales.

L'architecte Monsieur Mathieu COURTIADÉ a établi un contrat de faisabilité sur ce projet (il a été conseillé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), montant HT : **4 500.00 €**

d) Mise en conformité électricité hangar loué au Syndicat de la Berre et du Rieu L'électricité de ce local n'était pas aux normes, ce problème est réglé : un électricien est intervenu (montant facture : 798.00 €) apport mensuel de la location : 600.00 €.

Les personnes qui occupent ce local ont demandé un local supplémentaire.

6) Commissions :

Commission Communale des Impôts Directs (liste des commissaires choisis par la Direction des finances publiques au 14/09/2020

Commissaires titulaires : DAUTHERIVES Hugues, SOLER Joëlle, DULARY Géraldine, FISCHER Jean-Philippe, FAVRELLE Marie-Charlotte, GILABERT Aude

Commissaires suppléants : THOMAS Franck, LATHAM David, RAMON Christine, FEBRO Hélène, ALLEMAND Serge, LAUSECKER Roland.

7) Aire de jeux enfants :

a) parcelle Mr GAVIGNIAUX : cette parcelle est définitivement propriété de la commune

b) parcelle appartenant à Grizou Jean Dit Gaston : la procédure pour que la commune en soit propriétaire est en suspens (soit procédure biens sans maître ou expropriation), attente document du Notaire.

8) Questions diverses :

a) Club de billard Carambole : il est proposé au Président de ce Club de disposer de la grande salle de la Communauté de Communes (une convention d'occupation des lieux sera faite).

b) Dénomination local dit "Ancienne Communauté de Communes" :

Les thézanaïses et les thézanaïses seront interrogés pour qu'ils donnent leurs idées

c) Sens unique Rue du Four Communal/ Rue Auguste Montagné : il est proposé de mettre en place le sens unique comme pendant les vendanges. Proposition validée.

d) Création activité babygym : cette activité pourrait avoir lieu dans la salle de motricité de l'école, un questionnaire sera adressé aux familles pour savoir si elles sont intéressées (maximum de 8 enfants pour que le cours puisse se faire)

e) Location bureau ancienne Communauté de Communes à Madame LAVAL Ophélie (Griffes de velours) : il lui est proposé la location d'un bureau d'environ 14.69m² pour un loyer mensuel de 150.00 € à compter du 15 octobre 2020.

f) Aire de remplissage : le projet d'aménagement de cette aire ne sera pas réalisé dans l'immédiat compte tenu du problème d'électricité.